

CONSEIL MUNICIPAL
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU VENDREDI 13 AVRIL 2018

Présents : GARRON Jean- Marie, CONSTANS Serge, MARGUET Michel, MESSENGER Daniel, GARRON Patricia, LIOTARDO Maria-Térèse, DA CUNHA Joaquim, MANCIOT Patrick.

Absents : CAURE Thierry, ROUVIER Daniel (pouvoir à MARGUET Michel), AVANIAN Jacques (pouvoir à CONSTANS Serge).

1 – Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 12 février 2018

Après lecture du compte-rendu par M. le Maire, le Conseil Municipal

- **DÉCIDE** d'en approuver le contenu.

2 – Comptes de gestion 2017

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2017 a été réalisée par Monsieur Le Trésorier de Barjols-Tavernes et que les comptes de gestion (Commune – Eau et Assainissement) établis par ce dernier sont conformes aux comptes administratifs de la commune.

Après avoir constaté que les résultats globaux de clôture sont égaux à ceux des comptes administratifs 2017 autant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement et avoir ouï l'exposé de Monsieur Le Maire et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **ADOpte** les comptes de gestion (Commune – Eau et Assainissement) du Trésorier pour l'exercice 2017 dont les écritures sont conformes à celles des comptes administratifs pour le même exercice.

3 – Comptes administratifs 2017

Le compte administratif reprend l'ensemble des opérations du budget primitif et des décisions modificatives d'un même exercice. Son résultat reflète la gestion des finances de l'exercice 2017.

Les opérations de l'exercice 2017 font ressortir les résultats suivants :

BUDGET PRINCIPAL

INVESTISSEMENT :

Dépenses d'investissement :	245 729,15
Recettes d'investissement :	247 259,29
Résultat d'investissement de l'exercice :	1 530,14
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat d'investissement N-1) :	247 142,93

FONCTIONNEMENT :

Dépenses de fonctionnement :	634 157,75
Recettes de fonctionnement :	746 105,25
Résultat de fonctionnement de l'exercice :	111 947,50
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat d'investissement N-1) :	374 041,85

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

INVESTISSEMENT :

Dépenses d'investissement :	9 136,60
Recettes d'investissement :	28 675,88
Résultat d'investissement de l'exercice :	19 539,28
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat d'investissement N-1) :	157 935,30

FONCTIONNEMENT :

Dépenses de fonctionnement :	135 588,96
Recettes de fonctionnement :	128 895,38
Résultat de fonctionnement de l'exercice :	-6 693,58
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat d'investissement N-1) :	6 014,73

Monsieur CONSTANS Serge est désigné Président de séance. Il propose aux membres du conseil municipal d'approuver les comptes administratifs 2017 tels que présentés ci-dessus.

Après avoir ouï l'exposé de Monsieur Le Maire et en avoir délibéré (le Maire n'ayant pas pris part au vote), le conseil municipal, à l'unanimité,

- **ADOpte** les comptes administratifs 2017 (budget principal et budget annexe : eau et assainissement),
- **DÉCLARE** toutes les opérations de l'exercice 2017 définitivement closes et reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4 – Affectation du résultat 2017 – Commune

A Résultat de l'exercice : + 111 947,50

B Résultats antérieurs reportés : + 262 094,35

C/ Résultat à affecter

= A + B (hors restes à réaliser) : + 374 041,85

D Solde d'exécution d'investissement N-1

R 001 (excédent de financement) : + 247 142,93

E Solde des restes à réaliser d'investissement N-1

Besoin de financement : - 127 900,00

Excédent de financement : + 70 076,00

F Besoin de financement = D + E : 189 318,83

Affectation en réserves en investissement R1068 : 100 000,00

Report en fonctionnement R002 : 274 041,85

Après avoir ouï l'exposé de Monsieur Le Maire et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **DÉDIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement 2017 (commune) tel que présenté ci-dessus.

5 – Affectation du résultat 2017 – Eau et assainissement

A Résultat de l'exercice : - 6 693,58

B Résultats antérieurs reportés : + 12 708,31

C/ Résultat à affecter

= **A + B (hors restes à réaliser) : + 6 014,73**

D Solde d'exécution d'investissement N-1

R 001 (excédent de financement) : + 157 935,30

E Solde des restes à réaliser d'investissement N-1

Besoin de financement : - 48 000,00

F Besoin de financement = D + E : 109 935,30

Affectation en réserves en investissement R1068 : 157 935,30

Report en fonctionnement R002 : 6 014,73

Après avoir ouï l'exposé de Monsieur Le Maire et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **DÉDIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement 2017 (eau et assainissement) tel que présenté ci-dessus.

6 – Taux d'imposition directe locale

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de ne pas modifier le taux des trois taxes : taxe d'habitation, taxe foncière (bâti), taxe foncière (non bâti), ce qui correspond à :

Taxes	Taux d'imposition 2017	Taux d'imposition 2018
D'habitation	15,13	15,13
Foncière (bâti)	5,10	5,10
Foncière (non bâti)	88,87	88,87

Après avoir ouï l'exposé de Monsieur Le Maire et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les taux d'imposition pour l'année 2018 tels que présentés ci-dessus.

7 – Budget primitif communal 2018

Vu les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au vote du budget primitif et l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget des collectivités, Monsieur le Maire présente à l'assemblée le budget primitif de la commune pour l'exercice 2018.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES		RECETTES	
011 Charges à caractère général	260 400.00 €	013 Atténuations de charges	8 000.00 €
012 Charges de personnel	284 952.85 €	70 Produits services, domaine et ventes div.	115 500.00 €
014 Atténuations de produits	95 644.00 €	73 Impôts et taxes	300 536.00 €
65 Autres charges de gestion courante	85 887.00 €	74 Dotations et participations	98 970.00 €
		75 Autres produits de gestion courante	50 500.00 €
Total des dépenses de gestion courante	726 883.85 €	Total des recettes de gestion courante	573 506.00 €
66 Charges financières		76 Produits financiers	
67 Charges exceptionnelles	5 000.00 €	77 Produits exceptionnels	1 500.00 €
68 Dotations provisions semi-budgétaires		78 Reprise sur amort. et provisions	
022 Dépenses imprévues	5 000.00 €		
Total des dépenses réelles de fonctionnement	736 883.85 €	Total des recettes réelles de fonctionnement	575 006.00 €
023 Virement à la section d'investissement	100 000.00 €	002 Résultat reporté	274 041.85 €
042 Opérations ordre transfert entre sections	12 164.00 €		
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	12 164.00 €	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	274 041.85 €
TOTAL	849 047.85 €	TOTAL	849 047.85 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES		RECETTES	
20 Immobilisations incorporelles	20 000.00 €	13 Subventions d'équipement	48 299.64 €
21 Immobilisations corporelles	347 782.57 €		
23 Immobilisations en cours	200 000.00 €		
Total des dépenses d'investissement	567 782.57 €	Total des recettes d'investissement	48 299.64 €
165 Dépôts et cautionnements reçus	2 000.00 €	10222 FCTVA	10 000.00 €
		10 226 Taxe d'aménagement	10 000.00 €
		1068 Excédents de fonctionnement	100 000.00 €
		1641 Emprunt en euros	200 000.00 €
Total des dépenses financières	2 000.00 €	Total des recettes financières	320 000.00 €
Total des dépenses réelles d'investissement	569 782.57 €	Total des recettes réelles d'investissement	368 299.64 €
040 Opération d'ordre transfert entre section		040 Opérations ordre transfert entre sections	12 164.00 €
		001 Solde d'exécution reporté	247 142.93 €
Total des dépenses d'ordre d'investissement		Total des recettes d'ordre d'investissement	218 099.30 €
Restes à réaliser	127 900.00 €	Restes à réaliser 2017	70 076.00 €
TOTAL	697 682.57 €	TOTAL	697 682.57 €

Après avoir ouï l'exposé de Monsieur Le Maire et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le budget primitif de la commune pour l'exercice 2018 tel que présenté ci-dessus.

8 – Budget annexe eau et assainissement 2018

Vu les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au vote du budget primitif et l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable au budget annexe du service de l'eau potable, Monsieur le Maire présente à l'assemblée le budget primitif annexe de l'eau et l'assainissement pour l'exercice 2018.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES		RECETTES	
011 Charges à caractère général	50 917.44 €	70 Ventes Produits fabriqués, prestations	124 500.00 €
012 Charges de personnel, frais assimilés	18 500.00 €	74 Subventions d'exploitation	5 000.00 €
014 Atténuations de produits	18 114.00 €		
65 Autres charges de gestion courante	22 000.00 €		
Total des dépenses de gestion de service	109 531.44 €	Total des recettes de gestion de service	129 500.00 €
67 Charges exceptionnelles	2 500.00 €		
Total des dépenses réelles de fonctionnement	112 031.44 €	Total des recettes réelles de fonctionnement	129 500.00 €
042 Opérat° ordre transfert entre sections	28 808.00 €	042 Opérat° ordre transfert entre sections	5 324.71 €
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	28 808.00 €	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	134 824.71 €
		002 Résultat reporté	6 014.73 €
TOTAL	140 839.44 €	TOTAL	140 839.44 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES		RECETTES	
20 Immobilisations incorporelles	6 000.00 €		
21 Immobilisations corporelles	61 410.49 €		
23 Immobilisations en cours	66 008.10 €		
Total des dépenses d'investissement	133 418.59 €		
Total des dépenses réelles d'investissement	133 418.59 €		
040 Opérat° d'ordre transfert entre section	5 324.71 €	040 Opérat° ordre transfert entre sections	28 808.00 €
Total des dépenses d'ordre d'investissement	5 324.71 €	Total des recettes d'ordre d'investissement	28 808.00 €
Restes à réaliser	48 000.00 €	002 Résultat reporté	157 935.30 €
TOTAL	186 743.30 €	TOTAL	186 743.30 €

Après avoir ouï l'exposé de Monsieur Le Maire et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le budget annexe de l'eau et de l'assainissement pour l'exercice 2018 tel que présenté ci-dessus.

9 – Emprunt auprès du Crédit Agricole Provence Côte d'Azur

Monsieur le Maire expose que, afin de financer les opérations prévues en 2018 pour favoriser le tourisme et ne pas alourdir les finances de la commune, il souhaite recourir à l'emprunt.

La proposition reçue par le Crédit Agricole Provence Côte d'azur a les caractéristiques financières suivantes :

Prêt à taux fixe Montant : 200 000 euros Taux (base 30/360) : 1.01% Périodicité : Annuelle Durée d'amortissement : 10 ans Type d'échéances : constantes

Après avoir ouï l'exposé de Monsieur Le Maire et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, délégataire dûment habilité, à signer le contrat de prêt et la demande de réalisation de fonds.

10 – Demande de subvention au Conseil Départemental du Var

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'afin de réaliser des économies d'énergie et d'améliorer les conditions d'accueil au sein de l'école de la commune en respectant les règles de sécurité, les travaux suivants sont à réaliser :

- Réfection de la toiture ;
- Pose d'une baie vitrée et de 2 climatiseurs ;
- Création d'une issue de secours et installation d'une rampe pour accès handicapé ;
- Réalisation d'une pergola.

Le montant total des travaux s'élève à : **37 226.93 € HT**.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- | | | |
|---|-------------------------------------|------------------------|
| - | Conseil Départemental du Var | 29 781.54 (80%) |
| - | Autofinancement | 7 445.39 (20 %) |

Après avoir ouï l'exposé de Monsieur Le Maire et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **ADOpte** le projet de travaux pour l'école pour un montant total **H.T. de 37 226.93 €**.
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ci-dessus visé.
- **SOLLICITE** une subvention du Conseil Départemental du Var d'un montant de **29 781.54 €**.

10 – Soutien à la motion de l'AMRF et l'AMR83 sur l'adoption d'une Loi en faveur des communes et de la ruralité

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la motion sur « l'adoption d'une loi en faveur des communes et de la ruralité », adoptée au Congrès national de l'Association des Maires Ruraux de France du 30 septembre et à l'Assemblée Générale des Maires Ruraux du Var le 18 novembre 2017 à Cabasse (83).

Il en donne la lecture.

Après avoir ouï l'exposé de Monsieur Le Maire et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'ensemble du contenu de la motion établie par l'AMRF sur l'adoption d'une loi en faveur des communes et de la ruralité ;
- **S'ASSOCIE** solidairement à la démarche de l'Association des Maires Ruraux de France et des Maires Ruraux du Var en faveur d'une loi-cadre « commune et ruralité ».

11 – Transfert de la carrière Quartier Mauran dans le domaine privé de la commune

Monsieur le Maire présente son souhait de transférer la carrière Quartier Mauran dans le domaine privé de la commune.

Après avoir ouï l'exposé de Monsieur Le Maire et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le transfert de la carrière Quartier Mauran dans le domaine privé de la commune.

12 – Questions diverses

M. le Maire donne lecture de la déclaration d'intention d'aliéner de M. COLLE. Aucune observation n'est émise par le Conseil municipal qui ne préempte pas.

La séance est levée à 20 H 00.

Vu pour être affiché le mercredi 13 avril 2018, conformément aux prescriptions de l'article –L.2121-25 du code général des Collectivités Territoriales.

